



## Vente véhicule

-----  
Par YVES

Bonjour

J ai perdu mon père en 2019 et une voiture figurait sur l acte de notoriété. Ma mère vient de décéder et elle a ven du l année dernière la voiture au prix de 8400 euros. Ce montant à été partagé entre mes deux frères alors que nous sommes 4 héritiers. Est ce normal ?

-----  
Par DIU1973

Bonjour

Donc ce véhicule a pu être vendu sur la seule signature de votre mère ?

Si oui, cette opération est à considérer comme donation de votre mère à vos 2 frères. Rapportable en tant que telle, à la succession de cette dernière.

-----  
Par YVES

Bonjour

Merci pour votre réponse. Oui ma mère a bien vebdu sa voiture avec son unique signature Qu entendez vous par rapportable au niveau de la succession?cela veut il dire que le montant de la vente aurait dû être réparti sur les 4 héritiers et dans ce cas régulariser cette affaire au moment de la succession ?